

## Conditions de transport et de règlement – France 2018-2019

### France – Participation aux frais de port

MONTANT DE LA LIVRAISON € H.T.	REMISE POUR COMMANDE PRISE SUR PLACE	44-49-53-72-37-79-85	ZONE 1	ZONE 2	CONDITIONS DE REGLEMENT
Inférieur à 500 €	-	40€	60€	90€	Paiement à <b>60 jours</b> de la date d'émission de la facture. En cas de non paiement à la date fixée les sommes sont majorées de 3 fois le taux de l'intérêt légal.
De 500 à 1399 €	3 %	60€	100€	140€	
De 1400 à 2499 €	3 %	80€	140€	180€	
De 2500 à 3999 €	3 %	100€	170€	210€	
4000 € et plus	3 %	Nous consulter			



Toute réclamation doit être mentionnée clairement sur le récépissé présenté par le chauffeur et confirmée par lettre recommandée dans un délai de 3 jours ouvrables.

### Emballages

- Coût indicatif des emballages perdus**

Cagette basse (19 ou 22 cm)	0,70€
Cagette haute	0,80€
Palette	5€
Roll bois	35€
Box bois 100x120x80	17€
Box bois 100x120x170	20€
Palette 2x3m (box scions)	60€



- Participation aux frais d'emballage : 1,5%**



Escompte paiement comptant 0.5% sous 15 jours date de facture  
**Nos coordonnées bancaires**  
 CREDIT AGRICOLE DE L'ANJOU ET DU MAINE  
 Rib : 17906 00032 01284240001 89 CA ENTREPRISES ANGERS  
 IBAN : FR 76 1790 6000 3201 2842 4000 189  
 BIC : AGRIFRPP879 N° TVA : FR 8307 22 00 454